

# Impôt sur le revenu : BIC, BNC, comment ça marche ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 27/10/2021 - **Fiscalité**

Les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices non commerciaux (BNC) sont des revenus qui sont soumis à l'impôt sur le revenu. Qui doit déclarer quoi ? Comment cela fonctionne ? Tour d'horizon.

## Qui est concerné par les BIC et par les BNC ?

La déclaration des BIC et BNC concernent notamment les **micro-entreprises** (entreprises individuelles). D'autres contribuables peuvent aussi devoir déclarer des BIC et BNC.

Type de  
bénéfices

Quelles activités sont concernées ?

---

## Quel régime d'imposition concerne les BIC et les BNC ?

Par défaut, les BIC et les BNC sont soumis au régimes d'imposition suivants :

	Régime de la micro-entreprise	Régime réel		Régime de la déclaration contrôlée
		Régime réel simplifié	Régime réel normal	
BIC : Chiffres d'affaires sur la vente de marchandises	De 0 à 176 200 €	De 176 200 € à 789 000 €	Au-delà de 789 000 €	
BIC : Chiffre d'affaires sur les prestations de service	De 0 à 72 600 €	De 70 000 € à 238 000 €	Au-delà de 238 000 €	
BNC : Chiffre d'affaires sur des revenus non commerciaux	De 0 à 72 600 €			Au-delà de 72 600 €

## Comment déterminer le bénéfice imposable ?

Selon que vos bénéfices sont des BIC ou des BNC, le pourcentage de l'abattement forfaitaire dans le cas d'une micro-entreprise est différent.

### À savoir

Dans le cas d'une micro-entreprise, lors de votre déclaration, il n'est pas demandé de déclarer le bénéfice imposable mais **le chiffre d'affaires**.

Type de bénéfices	Comment déterminer le bénéfice imposable ?
Bénéfices industriels et	<ul style="list-style-type: none"> <li>► <b>Micro-BIC</b> : Pour les micro-entreprises, le bénéfice imposable se calcule à partir du chiffre d'affaires, auquel il est soustrait un abattement de <b>71 % du chiffre d'affaires</b> pour les activités d'achat / revente, <b>50 % du chiffre d'affaires</b> pour les activités de service</li> </ul>

## Comment faire votre déclaration de revenus ?

Dans le cas d'une micro-entreprise, il est possible de déclarer annuellement son chiffre d'affaires ou d'opter pour le **versement libératoire de l'impôt sur le revenu** permettant d'effectuer une déclaration par mois ou par trimestre.

Dans les autres cas, la déclaration se fait annuellement, lors de la déclaration de l'impôt sur le revenu.

Il faut alors joindre à la déclaration le **formulaire 2042 C-Pro disponible sur impots.gouv.fr < <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042-declaration-de-revenus/declaration-des-revenus>>** ainsi qu'une déclaration des résultats le cas échéant.

### À savoir

Dans le cadre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, **les indépendants paient leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration fiscale et prélevés mensuellement ou trimestriellement.**

**[En savoir plus sur le prélèvement à la source pour les indépendants](#)**

*Publié initialement le 30/04/2018*

## En savoir plus sur les BIC/BNC

**Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : régime fiscal et déclarations (service-public.fr) < <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32919>>**

**Bénéfices non commerciaux (BNC) : régimes fiscaux et déclarations (service-public.fr) < <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32105>>**

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Indépendants : tout savoir sur l'impôt sur le revenu

Micro-entreprise, régime réel et régime de la déclaration contrôlée :  
les 3 régimes d'imposition des entreprises

Comment calculer le résultat fiscal de votre entreprise en 4 étapes

Micro-entrepreneurs : comment déclarer vos revenus ?

Thématiques : [Fiscalité](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

---

Partager la page

